



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 28 novembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Renouvellement de l'approbation du cuivre : Didier Guillaume se félicite de l'accord trouvé au niveau européen

Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, se félicite de l'accord trouvé le 27 novembre à Bruxelles en faveur du renouvellement de l'approbation européenne du cuivre pour une durée de 7 ans. Cette autorisation est toutefois assortie de restrictions importantes et d'une diminution des quantités utilisées actuellement compte-tenu des caractéristiques du cuivre. Le ministre a rappelé que cette décision nous engageait collectivement dans la recherche d'alternatives et que l'ensemble des acteurs devait être mobilisé dans ce sens.

L'adoption de la proposition de la Commission européenne pour un renouvellement de l'autorisation du cuivre assorti d'une limitation des quantités utilisables qui ne devront pas dépasser une moyenne de 4 kg par hectare et par an, et 28 kg pour 7 ans au maximum, va permettre de maintenir une solution de protection des plantes tout en nécessitant un engagement fort dans une nouvelle étape pour réduire de l'utilisation du cuivre.

La transition vers des utilisations plus économes en cuivre et le recours à des produits et méthodes de substitution est nécessaire compte tenu des risques et des impacts potentiels des excès de l'utilisation du cuivre sur l'environnement et la santé.

Cette transition bénéficiera de l'ensemble des dispositifs et mesures d'ores et déjà existantes dans le cadre du plan Ecophyto et du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et la diminution de la dépendance de l'agriculture aux pesticides.

Une feuille de route préparée avec les parties prenantes sera présentée lors d'un prochain comité d'orientation et de suivi stratégique du plan Ecophyto qui se tiendra début 2019. Elle s'appuiera sur la mobilisation de la recherche et la mise à disposition d'alternatives et de mesures d'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques.

Son déploiement sera suivi dans le cadre d'un groupe de travail dédié.

Didier Guillaume a déclaré :

*« Je me félicite de cette décision, qui est conforme aux demandes de la France, notamment sur la définition de seuils sur une échelle pluri-annuelle. C'est une décision équilibrée et pragmatique pour les producteurs, la protection de l'environnement et de la santé des consommateurs. Il faut maintenant se mobiliser avec l'ensemble des acteurs concernés pour élaborer une feuille de route ambitieuse sur la diminution de l'utilisation du cuivre pour donner des perspectives solides pour les filières qui aujourd'hui ont besoin de cette solution de traitement ».*

---

Contacts presse :

**Service de presse de Didier Guillaume** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture